

Fuurex à la délibération  
du col du 29/09/2017

**Chambre régionale  
des comptes**  
Hauts-de-France



**Le président**

Arras le **13 JUIL 2017**

**2017-1649**

Dossier suivi par : Isabelle Lhomme, greffier  
T 03 21 80 76 08  
Mail : [npdcp-greffe@crta.ecomptes.fr](mailto:npdcp-greffe@crta.ecomptes.fr)

Réf. : ROD2 2016-0018

Objet : notification du rapport d'observations définitives  
sans réponse.

P.L. : 1 rapport.

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Monsieur le Maire,**

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la commune de Divion concernant les exercices 2011 et suivants pour lequel, à l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la chambre n'a reçu aucune réponse écrite destinée à y être jointe.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

**Monsieur Jacky Lemoine**  
Maire de la commune de Divion

Mairie

1, place Louis Pasteur

**62480 - DIVION**



Enfin, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations sera transmis au préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Il retient ensuite que « ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 ».

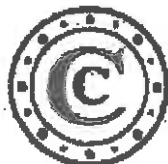
Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Frédéric Advella





# Rapport d'observations définitives sans réponse

**COMMUNE DE DIVION**

**(Département du Pas-de-Calais)**

*Exercices 2011 et suivants*

**Observations délibérées le 26 avril 2017**

## SOMMAIRE

SYNTHÈSE.....	3
RAPPELS À LA RÉGLEMENTATION .....	4
RECOMMANDATION .....	4
<b>I. PROCÉDURE.....</b>	<b>5</b>
<b>II. OBSERVATIONS DÉFINITIVES.....</b>	<b>5</b>
I- LA PRÉSENTATION DE LA COMMUNE .....	5
II- LA QUALITÉ DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE .....	6
A- LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES .....	6
B- LA PRÉSENTATION DES ANNEXES DES COMPTES ADMINISTRATIFS.....	6
1- L'encours de la dette.....	6
2- Les prestations en nature et les subventions versées.....	7
3- Les états du personnel.....	7
III- LA SITUATION FINANCIÈRE.....	7
A- REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	7
B- L'ÉVOLUTION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT .....	8
1- Les charges .....	8
a- Les charges de personnel.....	8
b- L'impact de la réforme des rythmes scolaires .....	9
c- Les subventions versées par la commune .....	10
d- Les charges à caractère général .....	10
2- Les produits.....	10
C- L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT .....	12
D- L'INVESTISSEMENT .....	13
1- Les dépenses d'investissement .....	13
2- Les recettes d'investissement.....	13
E- L'ENDETTEMENT .....	14
F- LE FONDS DE ROULEMENT ET LA TRÉSORERIE .....	14
G- L'ANALYSE FINANCIÈRE PROSPECTIVE SUR LA PÉRIODE 2017-2020 .....	15
ANNEXE 1 - TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011-2016 .....	16
ANNEXE 2 - ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU PERSONNEL ENTRE 2011 ET 2016.....	17
ANNEXE 3 - ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ENTRE 2011 ET 2016.....	17
ANNEXE 4 - ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSÉES PAR L'ÉTAT ENTRE 2011 ET 2016 .....	17
ANNEXE 5 - ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PERÇUES PAR LA COMMUNE ENTRE 2011 ET 2016 .....	18
ANNEXE 6 - PROJECTIONS FINANCIÈRES SUR LA PÉRIODE 2017-2020 .....	19

## Synthèse

Ancienne ville minière en déclin démographique, la commune de Divion, qui compte plus de 6 800 habitants, est membre de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane à laquelle elle a délégué une large partie de ses compétences.

De 2011 à 2014, sa situation financière s'est dégradée en raison d'une progression plus rapide de ses charges que de ses produits de gestion, ce qui a conduit, en 2014, la commune à ne plus dégager suffisamment d'épargne pour rembourser le capital de sa dette. Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2015 et 2016 avec des charges de gestion qui diminuent de 2,21 % par an en moyenne et des produits qui augmentent d'1,5 % par an en moyenne.

La commune dispose de bases fiscales faibles ; 66 % des foyers sont non-imposables. Les taux d'imposition des taxes foncières sont nettement supérieurs à ceux de la strate démographique de référence, le produit fiscal restant, toutefois, inférieur aux communes de taille comparable.

Elle bénéficie cependant de ressources importantes, notamment grâce aux allocations versées par l'État, pour compenser les exonérations et abattements accordés à certaines catégories de contribuables, et à une dotation globale de fonctionnement qui, par habitant, est 2,8 fois plus élevée que celle perçue par les communes de même strate démographique.

Entre 2011 et 2016, la commune s'est largement désendettée : l'encours de sa dette est passé de 5 M€ à 2,8 M€. Elle a essentiellement eu recours à l'autofinancement pour financer ses dépenses d'équipement, qui sont en repli. Les principales dépenses ont consisté en la réhabilitation de la salle Carpentier et la rénovation de l'école primaire de la Cité 34.

En 2016, la situation financière de la commune s'est nettement améliorée grâce à ses efforts de maîtrise des charges de fonctionnement qu'il conviendra de poursuivre afin que les investissements envisagés ne mettent pas en cause ses équilibres financiers.

<b>Rappels à la réglementation</b>				
	<i>Réalisé</i>	<i>En cours de réalisation</i>	<i>Non réalisé</i>	<i>Page</i>
1. Indiquer dans les documents budgétaires les prestations en nature ou les subventions dont ont bénéficié des personnes publiques ou privées (article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales).			X	7
2. Renseigner les états du personnel en annexe des comptes administratifs conformément aux maquettes budgétaires jointes à l'instruction budgétaire et comptable M14.	X			7

<b>Recommandation</b>				
	<i>Réalisée</i>	<i>En cours de réalisation</i>	<i>Non réalisée</i>	<i>Page</i>
3. Veiller à la conformité des montants de l'encours de la dette entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.		X		6



## **I. PROCÉDURE**

L'examen de la gestion de la commune de Divion a été ouvert le 6 juin 2016 par lettre du président de la chambre adressée à M. Jacky Lemoine, maire en fonctions. Mme Danièle Seux en a été informée le même jour, en sa qualité d'ancienne maire jusque fin mars 2014.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 2 décembre 2016 avec le maire actuel, et avec son prédécesseur le 6 décembre 2016.

Lors de sa séance du 10 janvier 2017, la chambre a arrêté des observations provisoires transmises aux deux ordonnateurs successifs. Le maire actuel a répondu par courrier enregistré au greffe de la chambre le 4 avril 2017.

Après avoir examiné sa réponse, la chambre, dans sa séance du 26 avril 2017, a arrêté les observations définitives suivantes.

## **II. OBSERVATIONS DÉFINITIVES**

### **I - LA PRÉSENTATION DE LA COMMUNE**

Située dans le département du Pas-de-Calais, au sud-ouest de Béthune, la commune, ancienne ville minière, connaît un déclin démographique sensible. Son nombre d'habitants est passé de 7 363 en 2012 à 6 821 en 2016<sup>1</sup>.

En 2013, la commune comptait 2 775 foyers fiscaux, dont 66,2 % étaient non-imposables, un revenu fiscal moyen par foyer de 15 131 €, contre 24 247 € sur le plan national<sup>2</sup> et un taux de chômage des 15 à 64 ans s'élevant à 21 %<sup>3</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014<sup>4</sup>, elle faisait partie de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Noeux et environs dite Artois Comm., née de la fusion de la communauté d'agglomération d'Artois Comm. avec la communauté de communes de Noeux et environs. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, celle-ci a fusionné avec les communautés de communes Artois-Lys et Artois-Flandre pour devenir la communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romana. Cette intercommunalité exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Comme les autres communes membres, Divion a, par ailleurs, transféré des compétences facultatives nombreuses telles que, par exemple, l'aménagement et le développement rural, le tourisme, la collecte et le traitement des déchets, l'assainissement, la politique en matière d'énergie et la contribution aux services d'incendie et de secours.

La commune adhère aussi au syndicat intercommunal d'adduction d'eau du bassin de la Lawe et de son affluent le fossé d'Avesnes, qui gère le service public de production et de distribution de l'eau potable, ainsi qu'au syndicat intercommunal à vocation multiple « communauté du Brusaysis », qui a notamment pour compétence l'action sociale et la santé, la formation, l'entretien de la voirie (balayage et éclairage) et des espaces verts.

<sup>1</sup> Source : les comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques).

<sup>2</sup> Source : données de la direction générale des finances publiques.

<sup>3</sup> Source : INSEE.

<sup>4</sup> Jusqu'au 31 décembre 2013, elle était membre de la communauté d'agglomération d'Artois Comm.

## II - LA QUALITÉ DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### A - Le rapport d'orientations budgétaires

Afin d'assurer une bonne information des élus et des administrés, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, codifié à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, prévoit que « le maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette ».

En vertu des dispositions conjuguées des articles L. 2313-1, 1° et R. 2313-8 du même code<sup>5</sup>, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif doit être mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

La chambre relève que le rapport d'orientations budgétaires, s'il donne des précisions sur la capacité de désendettement de la commune et la structure de sa dette, présente les grandes tendances de la collectivité en fonctionnement et en investissement pour la seule année 2016, sans perspective pluriannuelle contrairement aux dispositions précitées.

### B - La présentation des annexes des comptes administratifs

#### 1 - L'encours de la dette

Au cours de la période 2011 à 2015, des écarts, de l'ordre de 0,4 ME, apparaissent entre l'encours de dette inscrit sur l'état annexe au compte administratif tenu par la commune et celui figurant dans le compte de gestion tenu par le comptable public. Ces documents devraient être concordants.

Tableau n° 1 – Les écarts concernant l'encours de la dette entre 2011 et 2016

BUDGET PRINCIPAL (en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de dette au compte de gestion au 31/12/N (1)	5 036 832	5 319 557	4 708 861	4 070 981	3 409 324	2 781 841
Encours de dette au compte administratif (ANNEXES) au 31/12/N (2)	4 640 683	4 923 298	4 342 679	3 692 716	3 036 898	2 805 470
Écart (1) - (2)	- 396 199	- 391 259	- 365 882	- 378 265	- 372 426	23 629

Source : comptes de gestion et comptes administratifs de budget principal.

La chambre invite la commune à procéder à la régularisation de cette différence entre ces deux documents en se rapprochant du comptable public. En réponse, le maire précise que cette différence correspond à un emprunt dont le montant (355 556 €) a été repris dans l'encours de dette du compte administratif 2016. Il demeure cependant un écart de 23 629 € en 2016.

<sup>5</sup> Issues du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de documents d'informations budgétaires et financières.

## **2 - Les prestations en nature et les subventions versées**

Si, pour les exercices 2011, 2013 et 2014, les comptes administratifs indiquent de manière précise et complète le montant des subventions versées par la commune à divers organismes de droit privé, ils ne fournissent, en revanche, aucune information sur les prestations en nature<sup>6</sup> accordées. Or, l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, « [...] *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, ...sont assortis en annexe : [...] 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ; ... ».*

La présence d'informations sur les prestations en nature et, si possible, leur valorisation, laquelle n'est pas obligatoire, permettrait de connaître le montant du soutien complet consenti par la commune, notamment au profit d'organismes privés.

La chambre rappelle à la commune que les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales imposent d'indiquer dans le compte administratif et ses annexes la liste des prestations en nature ou des subventions accordées à des personnes publiques ou privées.

## **3 - Les états du personnel**

Les états du personnel joints aux budgets primitifs et aux comptes administratifs ne permettent pas de distinguer les emplois titulaires des non-titulaires, contrairement à ce que prévoit l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes.

Par ailleurs, ces documents précisent bien le nombre total d'emplois ouverts budgétairement. Cependant, au 31 décembre 2015, 167 emplois sont autorisés, dont 87 seulement sont pourvus.

Afin de renforcer le pilotage de sa masse salariale, le conseil municipal est invité à délibérer sur le nombre d'emplois budgétaires afin de l'ajuster au mieux aux emplois qui lui sont strictement nécessaires. En réponse, le maire indique que de telles délibérations ont été prises en 2016 et 2017.

## **III - LA SITUATION FINANCIÈRE**

### **A - Remarques préliminaires**

L'analyse financière porte sur la période 2011-2016 du budget principal. Elle porte essentiellement sur le budget principal, les enjeux financiers des trois budgets annexes étant limités.

La commune prévoit la cession des terrains des deux budgets annexes « Zone d'activités de la Clarence » et « Zone d'activités Avenue Paul Plourvies » à la communauté d'agglomération Béthune-Brusay, Artois Lys Romane en 2017 et, à terme, la clôture de ces budgets annexes.

<sup>6</sup> Les prestations en nature, qui peuvent être des mises à disposition d'équipements (locaux, gratuité des fluides) ou de personnels, répondent aux mêmes obligations que les subventions au regard des règles de transparence et de publicité des comptes, prévues notamment au dernier alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Cumulé avec les reports de l'année N-1, le résultat 2015 du budget principal est excédentaire de 129 252 €. Il s'élève à 489 845 € en 2016. Toutefois, cumulé avec les résultats des trois budgets annexes précités (- 183 743 € au total), le résultat consolidé de la commune est déficitaire de 54 491 € en 2015, avant de redevenir excédentaire de 489 845 € en 2016.

La fiabilité des comptes de la commune n'appelle, quant à elle, pas d'observation particulière.

## B - L'évolution des charges et des produits de fonctionnement

### 1 - Les charges

Entre 2011 et 2016, les charges de gestion ont augmenté au rythme annuel moyen de 2,5 %.

Tableau n° 2 – Évolution des charges entre 2011 et 2016

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne 2011-2016
Charges à caractère général	1 596 785	1 770 104	1 982 594	1 702 399	1 632 958	1 795 023	2,4 %
+ Charges de personnel	2 984 659	3 260 284	3 215 380	3 615 862	3 666 971	3 595 738	3,8 %
+ Subventions de fonctionnement	342 819	339 465	133 678	513 926	337 744	251 001	- 6,0 %
+ Autres charges de gestion	505 084	351 320	286 405	590 063	545 432	493 329	- 0,5 %
= Charges de gestion	5 429 347	5 721 172	5 618 058	6 422 249	6 183 104	6 135 091	2,5 %

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) du budget principal.

L'augmentation des charges de gestion de 0,7 M€ entre 2011 et 2016 est principalement due aux dépenses de personnel, qui ont connu un rythme annuel moyen d'évolution de 3,8 %. Au 31 décembre 2016, les charges de gestion s'élèvent à 6,1 M€, alors que la prévision budgétaire initiale était de 7,4 M€.

En 2015, le niveau des dépenses de fonctionnement de la commune est inférieur de 9 % à celui de la strate de référence<sup>7</sup> : 955 € par habitant contre 1 049 € par habitant pour les communes de la même strate ; ce constat doit être nuancé dans la mesure où une large partie des compétences ont été transférées à la communauté d'agglomération qui en assume directement les frais de fonctionnement.

#### a - Les charges de personnel

L'effectif de la commune est passé de 91 agents municipaux en 2011 à 87 en 2015, soit une baisse de 4,4 %, selon les états du personnel joints aux comptes administratifs.

Or, au vu des données transmises à la chambre, la commune comptait 145 agents municipaux au 31 décembre 2015 dont 81 agents titulaires et 64 agents non-titulaires.

En équivalent temps plein, l'effectif de la commune<sup>8</sup> serait donc passé de 96,2 agents communaux en 2011 à 102,3 en 2015, soit une hausse de 6,2 %, alors même que, durant cette période, de nombreuses compétences facultatives ont été transférées à l'intercommunalité.

<sup>7</sup> Des comparaisons ont été effectuées par rapport aux données nationales concernant les communes de la même strate, 5 000 à 10 000 habitants, disponibles sur le portail commun aux ministères de l'économie et des finances et de l'intérieur (finances publiques et direction générale des collectivités locales).

<sup>8</sup> Au vu des tableaux des effectifs transmis par la commune.

Plus particulièrement, le nombre d'agents titulaires, en équivalent temps plein, est passé de 62,7 agents en 2011 à 73, en 2015, générant une augmentation des dépenses de personnel de 410 000 € sur la période. En ce qui concerne les agents non-titulaires, hors contrats aidés, leur nombre a diminué, passant de 33,5 agents en 2011 à 12,3 en 2015, ce qui correspond à une baisse de 335 344 €.

Pour autant, la commune a pérennisé ses agents contractuels en les titularisant en application de la loi Sauvadet<sup>9</sup>.

Par ailleurs, à compter de 2013, la commune a recruté 21 emplois aidés, soit 17 emplois d'avenir et 4 agents en contrat unique d'insertion.

En 2015, la rémunération des contrats uniques d'insertion et des emplois d'avenir s'élève à 375 543 €<sup>10</sup>. Ces agents sont notamment affectés dans les services administratifs et techniques ; six d'entre eux pallient le manque de personnel dû à l'absentéisme<sup>11</sup>.

Le recrutement des emplois aidés a entraîné une augmentation de 0,32 M€ de la rémunération du personnel en 2014, de 0,37 M€ en 2015 et de 0,36 M€ en 2016.

Parmi ces emplois, cinq assurent des fonctions d'animateurs polyvalents affectés aux nouvelles activités périscolaires. La nouvelle amplitude horaire a contraint la commune à augmenter le nombre d'heures des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), du personnel d'entretien, de restauration et des animateurs de l'accueil périscolaire.

Au final, la commune supporte un niveau de charges de personnel aussi élevé que celui des communes de taille comparable (535 € par habitant contre 532 €). En 2015, ces charges représentaient 56 % des charges totales de fonctionnement de la commune contre 50,7 % en moyenne pour la strate de comparaison.

Toutefois, la volonté du maire<sup>12</sup> de réduire certaines dépenses en étant plus vigilant sur les heures supplémentaires, en réorganisant ses services et, éventuellement, en ne remplaçant pas certains agents lors de leur départ en retraite, s'est traduite par une baisse sensible des charges de personnel en 2016 (- 71 233 €). De plus, les agents affectés à la piscine municipale, soit quatre agents en équivalent temps plein, devraient être transférés à l'intercommunalité en 2017.

#### b - L'impact de la réforme des rythmes scolaires

Selon la commune, la réforme des rythmes scolaires a engendré des dépenses supplémentaires, à compter de la rentrée scolaire 2013<sup>13</sup> pour un montant total de 116 778 €, soit 2 688 € pour les ATSEM, 15 000 € pour le personnel d'entretien, 46 800 € pour la restauration scolaire et 52 290 € pour l'accueil périscolaire.

En contrepartie, la commune a perçu des recettes supplémentaires pour un montant total de 83 610 €, essentiellement de l'État<sup>14</sup>.

<sup>9</sup> Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

<sup>10</sup> Cf. compte 64168 « Emplois d'insertion autres » dans le compte administratif 2015.

<sup>11</sup> Au vu du bilan social 2015, le nombre total des jours d'absence tous sexes et statuts confondus, a atteint 1 265 jours.

<sup>12</sup> Source : rapport d'orientations budgétaires 2016.

<sup>13</sup> De 2013 à 2015.

<sup>14</sup> 78 210 €, soit 90 € par enfant (869 au total) et 5 400 € de la part de la caisse d'allocations familiales.

Sur ces bases, le coût net de la mise en place des nouvelles activités périscolaires est estimé à 33 168 €.

### c - Les subventions versées par la commune

Entre 2011 et 2016, les subventions les plus importantes ont été versées au centre communal d'action sociale, soit un montant cumulé de 1 477 001 € et aux associations sportives pour un montant cumulé de 172 821 €.

**Tableau n° 3 – Évolution des subventions versées entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'organismes subventionnés	57	63	45	56	58	58
Subventions totales de fonctionnement aux organismes privés	67 819	97 238	96 383	98 879	72 744	81 001
Dont subventions versées aux associations sportives	20 673	24 106	30 251	30 201	40 573	27 017
+ Subvention au CCAS	275 000	260 000	70 000	437 001	265 000	170 000
<b>TOTAL</b>	<b>342 819</b>	<b>357 238</b>	<b>166 383</b>	<b>535 880</b>	<b>337 744</b>	<b>251 001</b>
Subvention/charges de gestion	6,3 %	6,2 %	3 %	8,3 %	5,5 %	4,1 %

Sources : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) et compte administratif 2016 du budget principal.

En 2015, le montant total des subventions est inférieur de 30 % à celui de la moyenne des communes de même strate (49 € par habitant contre 70 €).

Toutefois, le montant total des subventions versées par la commune ne reflète pas en totalité l'effort réellement consenti par celle-ci puisqu'elle accorde également aux organismes bénéficiaires des prestations en nature qui ne sont pas valorisées.

### d - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui correspondent aux achats divers, énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain, etc., sont restées stables au cours de la période sous revue.

Les dépenses liées au fonctionnement de la piscine devraient être prises en charge par la communauté d'agglomération en 2017, ce qui permettrait à la commune de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 100 000 €.

Le maire, en réponse aux observations provisoires, indique que les marges de manœuvre pour réduire les dépenses de fonctionnement sont étroites mais que de nombreux efforts sont effectués afin de les diminuer, comme par exemple : les envois postaux, les fournitures, le recours aux marchés publics, la mutualisation des moyens, la recherche d'économies d'énergie, la suppression d'abonnements, la diminution des frais de réception, la renégociation des emprunts, ou encore la mise en place de critères d'attribution pour les subventions.

## 2 - Les produits

Entre 2011 et 2016, les produits de gestion progressent au rythme annuel moyen de 2,4 %, pour atteindre 7,3 M€ la dernière année<sup>15</sup>. En 2015, ils sont légèrement inférieurs à ceux de la moyenne de la strate (1 052 € par habitant contre 1 174 €).

<sup>15</sup> La prévision budgétaire initiale était de 7,4 M€.

**Tableau n° 4 – Évolution des produits entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne 2011-2016
Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	2 296 528	2 388 123	2 411 909	2 599 204	2 610 828	2 574 612	2,3 %
Ressources d'exploitation	343 226	338 167	334 214	333 079	307 959	329 027	- 0,8 %
Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 498 497	3 954 874	3 406 766	3 609 483	3 817 600	3 854 332	2,0 %
Fiscalité reversée par l'interco <sup>7</sup> et l'État	238 067	290 481	343 971	424 822	464 360	501 383	16,1 %
Production immobilisée, travaux en régie (e)	85 369	88 990	79 667	79 413	10 750	0	- 100 %
<b>= Produits de gestion</b>	<b>6 461 686</b>	<b>7 060 635</b>	<b>6 576 527</b>	<b>7 046 082</b>	<b>7 211 497</b>	<b>7 259 353</b>	<b>2,4 %</b>

Sources : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) du budget principal.

Les taux de la fiscalité communale (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti), qui sont restés inchangés depuis 2014, sont nettement supérieurs à ceux de la strate démographique de référence concernant les taxes foncières<sup>16</sup>. Les bases fiscales de la commune, quant à elles, sont faibles.

En 2015, le produit de la taxe d'habitation était de 141 € par habitant à Divion contre 197 € par habitant pour les communes de la même strate. Il en est de même pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties dont le produit est inférieur à celui des communes de taille comparable : 216 € par habitant contre 263 €.

Globalement, entre 2011 et 2016, le produit des impôts locaux a augmenté de 2,65 %.

**Tableau n° 5 – Évolution des bases et des produits de la fiscalité directe locale entre 2011 et 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne 2011-2016
<b>Bases nettes imposées</b>	<b>8 750 000</b>	<b>9 070 000</b>	<b>9 256 000</b>	<b>9 330 000</b>	<b>10 526 000</b>	<b>10 621 100</b>	<b>3,95 %</b>
<b>Produits des impôts locaux</b>	<b>2 129 000</b>	<b>2 192 000</b>	<b>2 234 000</b>	<b>2 229 000</b>	<b>2 450 000</b>	<b>2 426 251</b>	<b>2,65 %</b>
<i>Dont taxe d'habitation</i>	<i>778 000</i>	<i>817 000</i>	<i>834 000</i>	<i>821 000</i>	<i>969 000</i>	/	/
<i>en €/hab.</i>	<i>107</i>	<i>111</i>	<i>116</i>	<i>117</i>	<i>141</i>	/	/
<i>moyenne de la strate</i>	<i>174</i>	<i>180</i>	<i>185</i>	<i>187</i>	<i>197</i>	/	/
<i>Dont foncier bâti</i>	<i>1 312 000</i>	<i>1 335 000</i>	<i>1 359 000</i>	<i>1 367 000</i>	<i>1 440 000</i>	/	/
<i>en €/hab.</i>	<i>181</i>	<i>181</i>	<i>189</i>	<i>195</i>	<i>210</i>	/	/
<i>moyenne de la strate</i>	<i>236</i>	<i>242</i>	<i>247</i>	<i>249</i>	<i>255</i>	/	/
<i>Dont foncier non bâti</i>	<i>39 000</i>	<i>48 000</i>	<i>41 000</i>	<i>41 000</i>	<i>41 000</i>	/	/
<i>en €/hab.</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	<i>6</i>	/	/
<i>moyenne de la strate</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	/	/

Sources : site collectivites-locales.gouv.fr + état n° 1259 de notification des taux et comptes de gestion 2016 du budget principal.

<sup>16</sup> Cf. annexe 3.

Au cours de la période 2011-2016, le montant cumulé des allocations versées par l'État, pour compenser les exonérations et abattements accordés à certaines catégories de contribuables de la commune, s'élève à un peu plus d'1 M€<sup>17</sup>. Le montant de ces allocations compensatrices s'ajoute aux produits des impôts locaux perçus par la commune. Au titre de la fiscalité directe locale, la commune a perçu, en 2016, 2,56 M€.

En outre, la commune bénéficie de dotations importantes versées par l'État<sup>18</sup>. Ainsi, en 2015, elle a perçu une dotation globale de fonctionnement de 2 963 000 € qui est 2,8 fois plus élevée que celle perçue par les communes de même strate : 432 € par habitant pour Divion contre 175 €.

Enfin, en 2016 et les années suivantes, la commune devrait percevoir quelques recettes supplémentaires grâce à la facturation de la location des salles aux organismes privés<sup>19</sup>, à l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2016<sup>20</sup> et aux cessions de terrains estimées, par la commune, à 320 000 €<sup>21</sup>.

### C - L'évolution de la capacité d'autofinancement

Au cours de la période 2011-2016, la commune a dégagé une épargne suffisante pour rembourser l'annuité en capital de sa dette, qui s'élève en moyenne annuelle autour de 674 000 €, à l'exception de l'année 2014 qui connaît une capacité d'autofinancement nette négative.

Tableau n° 6 – Évolution de la capacité d'autofinancement entre 2011 et 2016

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne 2011-2016
Produits de gestion (A)	6 461 686	7 060 635	6 576 527	7 046 002	7 211 497	7 259 353	2,4 %
Charges de gestion (B)	5 429 347	5 721 172	5 618 058	6 422 249	6 183 104	6 135 091	2,5 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	1 032 340	1 339 463	958 469	623 753	1 028 393	1 124 262	1,7 %
- Charges d'intérêt et pertes de change	219 101	221 744	211 583	160 915	134 564	103 211	-14 %
Charges d'intérêt/charges de gestion	4,04 %	3,88 %	3,77 %	2,51 %	2,18 %	1,68 %	/
= Capacité d'autofinancement (CAF) brute (C)	847 961	1 162 631	737 772	478 376	861 883	1 114 283	3,6 %
							Cumul sur les années 2011-2016
- Annuité en capital de la dette (E)	727 094	716 906	602 442	628 529	652 080	717 348	4 044 400
= CAF nette ou disponible (C-E)	120 867	445 744	135 330	-150 154	209 883	396 936	1 158 527

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) du budget principal.

<sup>17</sup> Cf. annexe 4.

<sup>18</sup> Cf. annexe 5.

<sup>19</sup> Dans son rapport d'orientation budgétaire 2016, le maire indique qu'une étude est actuellement en cours sur l'augmentation des tarifs de location.

<sup>20</sup> Hausse de 0,05 € par ticket.

<sup>21</sup> Rzes Jarzembowski, Joliot Curie, et Kleinhaus ; source : prospective budgétaire de la commune 2016 à 2020.



## **D - L'investissement**

### **1 - Les dépenses d'investissement**

Au cours de la période 2011 à 2016, les dépenses d'investissement cumulées ont atteint près de 9,2 M€. En 2016, elles s'élèvent à 1,14 M€ pour une prévision budgétaire de 2,9 M€.

Le budget primitif 2016 prévoyait 2,3 M€ de dépenses d'équipement, correspondant essentiellement à la création d'un terrain de jeu synthétique et de vestiaires au stade Jules Mallez, pour un montant de 1 257 000 €, et à la poursuite de la réfection de l'école primaire de la Cité 34 pour un montant de 254 000 €. Toutefois, par délibération du 7 octobre 2016, la commune a décidé de reporter ces dépenses en 2017.

En 2016, les dépenses d'équipement s'élèvent finalement à 393 625 € contre 227 917 € en 2015. Pour 2017, le budget primitif voté le 24 mars 2017 prévoit 2,9 M€ de dépenses d'équipement.

Sur la période 2011 à 2015, le montant moyen des dépenses d'équipement de la commune (131 € par habitant) est inférieur de 60 % à celui des communes de la strate (329 € par habitant), même si ce chiffre doit être relativisé compte tenu des transferts réalisés à l'intercommunalité.

Les principales dépenses d'équipement ont consisté en la réhabilitation de la salle Carpentier et la rénovation de l'école maternelle Cité 34. Ces opérations ont été menées, respectivement, pour des montants totaux de 1 006 489 € et de 350 934 €.

### **2 - Les recettes d'investissement**

Au cours de la période 2011 à 2016, les recettes d'investissement cumulées se sont élevées à 9,78 M€. La commune, qui souhaite se désendetter, a privilégié ses ressources internes, et plus particulièrement l'auto-financement, plutôt que l'emprunt.

Ainsi, ce n'est que ponctuellement qu'il y a eu un recours à l'emprunt, pour un montant d'1 M€ en 2012 pour la réhabilitation de la salle Carpentier.

En 2016, les recettes d'investissement s'élèvent à 1,14 M€ pour une prévision budgétaire de 3,5 M€. Elles proviennent essentiellement de l'excédent de fonctionnement capitalisé (603 038 €), du FCTVA<sup>22</sup> (114 747 €), de l'emprunt (100 000 €), des subventions d'investissement (79 212 €) et de la taxe d'aménagement (71 092 €).

L'emprunt d'1 M€ prévu au budget primitif 2016 pour financer le terrain synthétique au stade Jules Mallez n'a finalement pas été contracté par la commune (cf. *supra*). Celle-ci prévoit un financement constitué essentiellement par des subventions, à hauteur de 67 % du montant de l'opération<sup>23</sup>. Avec le report en 2017 de cet investissement, la commune n'a pas perçu les subventions d'investissement y afférentes, à hauteur de 0,6 M€ en 2016.

Au cours de l'année 2016, la commune n'a donc emprunté que 100 000 € pour s'équiper de nouveaux candélabres, en partenariat avec la fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais, afin de réaliser à terme des économies d'énergie.

<sup>22</sup> FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

<sup>23</sup> Cf. le plan de financement prévisionnel pour le terrain synthétique 2017 : subventions estimées à 249 000 € d'Artois Comm., 150 000 € de la région, 120 000 € du département, et 80 000 € du fonds d'aide au football amateur.

Le budget primitif 2017 prévoit 4,7 M€ de recettes d'investissement dont 1,2 M€ de subventions attendues et 1,2 M€ d'emprunts.

### E - L'endettement

L'encours de la dette passe de 5 M€ en 2011 à 2,8 M€ en 2016. Il a diminué au rythme annuel moyen de 11,2 %, soit une baisse de 2,26 M€ en six ans. Seul un emprunt présente un risque de taux car adossé aux variations du franc suisse mais le capital restant dû sera remboursé en totalité en 2017<sup>24</sup>.

Tableau n° 7 – Évolution de l'endettement entre 2011 et 2016

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne 2011-2016
Encours de dette du budget principal au 31 décembre	5 036 832	5 319 557	4 788 561	4 070 981	3 409 324	2 781 841	-11,2 %
Capacité de désendettement (en années)	5,9	4,6	6,4	8,5	4,0	2,5	/

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) du budget principal.

L'endettement de la commune apparaît maîtrisé. Fin 2015, son encours de dette représentait 47,2 % de ses produits annuels de gestion et se situait à un niveau très nettement inférieur à celui des communes appartenant à la même strate au niveau national (73,4 %). Rapporté au nombre d'habitants, cet encours s'élevait à 497 € contre 862 € pour la strate.

Au cours de la période 2011-2016, la capacité de désendettement<sup>25</sup> de la commune a atteint en moyenne 5,3 ans. Fin 2016, elle ressort à 2,5 années grâce à un autofinancement brut d'1,11 M€, en augmentation de 252 400 € par rapport à 2015.

### F - Le fonds de roulement et la trésorerie

Tableau n° 8 – Évolution du fonds de roulement et de la trésorerie entre 2011 et 2016

Au 31 décembre (en €)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds de roulement net global (A)	39 115	351 072	73 185	-241 563	40 876	401 469
- Besoin en fonds de roulement global (B)	107 254	194 659	-72 151	-89 304	434 126	87 488
= Trésorerie nette (A - B)	-68 138	156 413	145 337	-152 259	-393 250	313 980
en nombre de jours de charges courantes	-4,4	9,6	9,1	-8,4	-22,7	18,4

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) du budget principal.

<sup>24</sup> La commune a contracté un emprunt le 23 octobre 2002 pour un montant de 719 743 € basé sur un taux d'intérêt variable en francs suisses. Par délibération du 25 septembre 2014, la commune a décidé de le refinancer par un taux fixe d'1,31 %. La dernière échéance est au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

<sup>25</sup> La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brute de l'année. Elle indique le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brute annuelle.

Le faible niveau de trésorerie a contraint la commune à recourir à une ligne de trésorerie de 500 000 € en 2015 pour palier l'écart existant entre ses dépenses et ses recettes. De plus, le rapport d'orientation budgétaire 2016 fait état d'un prêt relais de 300 000 €, remboursé au mois d'octobre 2015.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant des tirages de la ligne de trésorerie s'élevait à 20 000 €. Depuis, la commune a intégralement remboursé cette somme. Fin 2016, elle dispose d'une trésorerie positive de 0,3 M€.

#### **G - L'analyse financière prospective sur la période 2017-2020**

Au vu des projections financières faites par la commune pour la période 2016 à 2020, sa capacité d'autofinancement nette, dégagée après remboursement de la charge de la dette, s'élèverait à 0,69 M€ en 2020.

Entre 2017 et 2020, la commune envisageait, au-delà des projets de l'année 2016, de nouveaux investissements, plus limités que par le passé, à hauteur de 2,8 M€ sans recours à la dette. Toutefois, ces projections ne prennent pas en compte le report sur l'exercice 2017 des dépenses liées à la création du terrain synthétique au stade Jules Mallez (cf. *supra*).

Pour sa part, la chambre a réalisé une analyse prospective<sup>26</sup> sur la base des évolutions constatées sur la période 2011 à 2016, et des prévisions d'investissement du budget primitif 2017 adopté en mars 2017, tout en tenant compte du plan pluriannuel d'investissements de la commune.

Cette simulation aboutirait, en 2020, à une capacité d'autofinancement nette d'1,1 M€. Par ailleurs, la même année, l'endettement représenterait 18,47 % des produits de gestion et la dette par habitant passerait à 241 €.

\*\*\*

Entre 2011 et 2014, la situation financière de la commune de Divion s'est dégradée en raison d'une progression plus rapide de ses charges<sup>27</sup> (moyenne annuelle de 3,3 %), que de ses produits (moyenne annuelle de 2,8 %). Elle s'est, cependant, redressée en 2015 et 2016 grâce aux efforts menés pour maîtriser les charges de fonctionnement ; efforts qu'il conviendra de poursuivre afin que les investissements envisagés ne mettent pas en cause les équilibres financiers de la collectivité.

\*  
\* \*

<sup>26</sup> Cf. annexe 6.

<sup>27</sup> Surtout celles de personnel, en progression annuelle moyenne de 5,3 %.



**ANNEXE 1 - TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011-2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011-2016
<b>Charges de gestion</b>	<b>5 429 347</b>	<b>5 721 172</b>	<b>5 618 058</b>	<b>6 422 249</b>	<b>6 183 104</b>	<b>6 135 091</b>	<b>13,0 %</b>
<i>Dont charges à caractère général</i>	<i>1 596 785</i>	<i>1 770 104</i>	<i>1 982 594</i>	<i>1 702 399</i>	<i>1 632 958</i>	<i>1 795 023</i>	<i>12,41 %</i>
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>2 984 659</i>	<i>3 260 284</i>	<i>3 215 380</i>	<i>3 615 862</i>	<i>3 666 971</i>	<i>3 595 738</i>	<i>20,47 %</i>
<b>Produits de gestion</b>	<b>6 461 686</b>	<b>7 060 635</b>	<b>6 576 527</b>	<b>7 046 002</b>	<b>7 211 497</b>	<b>7 259 353</b>	<b>12,34 %</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>1 032 340</b>	<b>1 339 463</b>	<b>958 469</b>	<b>623 753</b>	<b>1 028 393</b>	<b>1 124 262</b>	<b>8,90 %</b>
<b>CAF brute</b>	<b>847 961</b>	<b>1 162 651</b>	<b>737 772</b>	<b>478 976</b>	<b>861 883</b>	<b>1 114 283</b>	<b>31,40 %</b>
<b>Annuité en capital de la dette</b>	<b>727 094</b>	<b>716 906</b>	<b>602 442</b>	<b>628 529</b>	<b>652 080</b>	<b>717 348</b>	<b>-1,34 %</b>
<b>CAF nette ou disponible</b>	<b>120 867</b>	<b>445 744</b>	<b>135 330</b>	<b>-150 154</b>	<b>209 803</b>	<b>396 936</b>	<b>228,40 %</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>781 927</b>	<b>1 634 745</b>	<b>562 618</b>	<b>284 562</b>	<b>669 640</b>	<b>959 116</b>	<b>36,64 %</b>
<b>Recettes d'inv. hors emprunt</b>	<b>360 163</b>	<b>539 433</b>	<b>741 660</b>	<b>588 645</b>	<b>315 934</b>	<b>268 170</b>	<b>-25,54 %</b>
<b>Financement propre disponible</b>	<b>481 030</b>	<b>985 177</b>	<b>876 929</b>	<b>438 491</b>	<b>525 737</b>	<b>665 106</b>	<b>38,27 %</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 476 000</b>	<b>2 412 808</b>	<b>1 762 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>983 000</b>	<b>1 137 293</b>	<b>-22,95 %</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>730 514</b>	<b>1 677 005</b>	<b>1 147 937</b>	<b>748 392</b>	<b>227 917</b>	<b>393 625</b>	<b>-46,12 %</b>
<b>Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>-254 417</b>	<b>-695 707</b>	<b>-277 887</b>	<b>-314 748</b>	<b>282 439</b>	<b>260 593</b>	<b>/</b>
<b>Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)</b>	<b>0</b>	<b>1 007 664</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>	<b>/</b>
<b>Encours de la dette du BP au 31 décembre</b>	<b>5 036 882</b>	<b>5 319 557</b>	<b>4 708 561</b>	<b>4 070 981</b>	<b>3 409 324</b>	<b>2 781 841</b>	<b>-44,77 %</b>
<b>Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)</b>	<b>5,9</b>	<b>4,6</b>	<b>6,4</b>	<b>8,5</b>	<b>4,0</b>	<b>2,5</b>	<b>-57,63 %</b>
<b>Fonds de roulement budgétaire</b>	<b>127 491</b>	<b>439 448</b>	<b>161 561</b>	<b>-163 187</b>	<b>129 252</b>	<b>489 845</b>	<b>284,22 %</b>
<b>en nombre de jours de charges courantes</b>	<b>8,2</b>	<b>27,0</b>	<b>10,1</b>	<b>-8,5</b>	<b>7,5</b>	<b>28,7</b>	<b>/</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-68 138</b>	<b>156 413</b>	<b>145 337</b>	<b>-152 259</b>	<b>-393 250</b>	<b>313 980</b>	<b>/</b>
<b>en nombre de jours de charges courantes</b>	<b>-4,4</b>	<b>9,6</b>	<b>9,1</b>	<b>-8,4</b>	<b>-22,7</b>	<b>18,4</b>	<b>/</b>

Source : les comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques du budget principal)

**ANNEXE 2 - ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU PERSONNEL  
ENTRE 2011 ET 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Var. annuelle moyenne 2011-2016
<b>Rémunérations du personnel titulaire (a)</b>	<b>1 359 216</b>	<b>1 418 614</b>	<b>1 461 875</b>	<b>1 635 307</b>	<b>1 772 911</b>	<b>1 755 594</b>	<b>5,3 %</b>
<i>Rémunération principale</i>	1 135 224	1 186 354	1 234 731	1 365 452	1 494 140	1 478 376	5,4 %
<i>Régime indemnitaire voté par l'assemblée</i>	193 520	194 432	192 289	227 711	234 162	233 900	3,9 %
<i>Autres indemnités</i>	30 472	37 827	34 855	42 145	44 609	43 318	7,3 %
<b>Rémunérations du personnel non-titulaire (b)</b>	<b>756 497</b>	<b>918 725</b>	<b>795 346</b>	<b>608 454</b>	<b>421 153</b>	<b>462 810</b>	<b>-9,4 %</b>
<b>Autres rémunérations (c)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 926</b>	<b>323 174</b>	<b>375 543</b>	<b>356 385</b>	<b>Non connu</b>
<b>Rémunérations du personnel (a+b+c - atténuations de charges)</b>	<b>1 958 103</b>	<b>2 096 288</b>	<b>2 128 567</b>	<b>2 464 036</b>	<b>2 495 664</b>	<b>2 477 486</b>	<b>4,8 %</b>

Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) avec les estimations de charges du budget principal.

**ANNEXE 3 - ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE  
ENTRE 2011 ET 2016**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Taxe d'habitation en % : taux voté</b>	<b>15,18</b>	<b>15,18</b>	<b>15,18</b>	<b>14,91</b>	<b>14,91</b>	<b>14,91</b>
<b>Taux moyen de la strate</b>	<b>14,33</b>	<b>14,38</b>	<b>14,41</b>	<b>14,47</b>	<b>14,71</b>	<b>Non connu</b>
<b>Taxe sur le foncier bâti en % : taux voté</b>	<b>36,54</b>	<b>36,54</b>	<b>36,54</b>	<b>36,11</b>	<b>36,11</b>	<b>36,11</b>
<b>Taux moyen de la strate</b>	<b>20,88</b>	<b>20,82</b>	<b>20,80</b>	<b>20,81</b>	<b>20,99</b>	<b>Non connu</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti en % : taux voté</b>	<b>102,64</b>	<b>102,64</b>	<b>102,64</b>	<b>100,81</b>	<b>100,81</b>	<b>100,81</b>
<b>Taux moyen de la strate</b>	<b>58,01</b>	<b>57,94</b>	<b>57,75</b>	<b>57,56</b>	<b>58,52</b>	<b>Non connu</b>

Source : sites collectivités-locales.gouv.fr + décret n° 1259 de notification des taux.

**ANNEXE 4 - ÉVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSÉES PAR  
L'ÉTAT ENTRE 2011 ET 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne 2011-2016	Cumul sur les années 2011 à 2016
<i>pour la taxe d'habitation</i>	135 832	131 969	121 989	115 463	132 475	101 675	- 4,58 %	739 403
<i>pour la taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	37 173	51 949	45 152	39 017	27 144	22 507	- 6,88 %	222 942
<i>pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	8 720	8 675	8 841	8 338	7 558	6 853	- 3,95 %	48 985
<b>TOTAL</b>	<b>181 725</b>	<b>192 593</b>	<b>175 982</b>	<b>162 818</b>	<b>167 177</b>	<b>131 035</b>	<b>- 5,04%</b>	<b>1 011 330</b>

Source : décret n° 1259 de notification des taux.

**ANNEXE 5 - ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PERÇUES PAR LA  
COMMUNE ENTRE 2011 ET 2016**

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	<i>Variation annuelle moyenne 2011-2016</i>
<b>Dotations globales de fonctionnement</b>	<b>2 954 729</b>	<b>2 988 196</b>	<b>3 023 143</b>	<b>2 969 826</b>	<b>2 962 905</b>	<b>2 935 440</b>	<b>- 0,1%</b>
<i>Dont dotation forfaitaire</i>	<i>1 753 989</i>	<i>1 767 521</i>	<i>1 748 896</i>	<i>1 677 080</i>	<i>1 540 232</i>	<i>1 404 164</i>	<b>- 4,4%</b>
<i>Dont dotation d'aménagement</i>	<i>1 200 740</i>	<i>1 220 675</i>	<i>1 274 247</i>	<i>1 292 746</i>	<i>1 422 673</i>	<i>1 531 276</i>	<b>5,0%</b>
<b>Autres dotations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NC</b>
<i>Dont dotation générale de décentralisation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<b>NC</b>
<b>Participations</b>	<b>215 405</b>	<b>462 738</b>	<b>198 982</b>	<b>438 751</b>	<b>528 328</b>	<b>628 743</b>	<b>23,9%</b>
<i>Dont État</i>	<i>7 594</i>	<i>3 216</i>	<i>36 400</i>	<i>313 865</i>	<i>291 296</i>	<i>377 521</i>	<b>118,4%</b>
<i>Dont régions</i>	<i>4 000</i>	<i>4 000</i>	<i>3 265</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<b>- 100,0%</b>
<i>Dont départements</i>	<i>8 802</i>	<i>14 948</i>	<i>3 535</i>	<i>13 075</i>	<i>8 853</i>	<i>3 000</i>	<b>- 19,4%</b>
<i>Dont autres</i>	<i>195 009</i>	<i>440 574</i>	<i>155 762</i>	<i>101 812</i>	<i>228 180</i>	<i>248 223</i>	<b>4,9%</b>
<b>Autres attributions et participations</b>	<b>328 363</b>	<b>503 940</b>	<b>184 641</b>	<b>200 906</b>	<b>326 367</b>	<b>290 149</b>	<b>- 2,4%</b>
<i>Dont compensation et péréquation</i>	<i>328 363</i>	<i>488 157</i>	<i>184 641</i>	<i>200 906</i>	<i>326 367</i>	<i>290 149</i>	<b>- 2,4%</b>
<i>Dont autres</i>	<i>0</i>	<i>15 783</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<b>NC</b>
<b>= Ressources institutionnelles (dotations et participations)</b>	<b>3 498 497</b>	<b>3 954 874</b>	<b>3 406 766</b>	<b>3 609 483</b>	<b>3 817 600</b>	<b>3 854 332</b>	<b>2,0%</b>

*Source : comptes de la collectivité (direction générale des finances publiques) du budget principal.*

## ANNEXE 6 - PROJECTIONS FINANCIÈRES SUR LA PÉRIODE 2017-2020

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020
<b>Ressources fiscales propres</b>	2 732	2 795	2 859	2 925
Ressources d'exploitation	303	301	298	296
Dotations et participations	3 972	4 051	4 132	4 215
Fiscalité reversée par l'Interco et l'État	626	727	844	980
Production immobilisée, travaux en régie	11	11	11	11
= Produits de gestion (a)	7 644	7 884	8 144	8 426
Charges à caractère général	1 712	1 753	1 795	1 839
+ Charges de personnel	3 951	4 101	4 257	4 419
+ Subventions de fonctionnement	298	281	264	248
+ Autres charges de gestion	540	537	535	532
= Charges de gestion (b)	6 502	6 672	6 851	7 037
<b>Excédent brut de fonctionnement au fil de l'eau (a-b)</b>	1 142	1 212	1 294	1 389
en % des produits de gestion	14,9 %	15,4 %	15,9 %	16,5 %
<b>CAF brute</b>	1 020	1 082	1 192	1 317
en % des produits de gestion	13,3 %	13,7 %	14,6 %	15,6 %
<b>CAF nette (c)</b>	218	314	459	1 102
en % des produits de gestion	2,9 %	4,0 %	5,6 %	13,1 %
Taxes locales d'équipement	19	19	19	19
+ FCTVA	64	476	93	53
+ Subventions d'investissement	1 200	125	125	125
+ Produits de cession	59	59	59	59
+ Autres recettes	9	9	9	9
= Recettes d'investissement hors emprunt (d)	1 351	688	305	265
<b>Financement propre disponible (e-d)</b>	1 569	1 802	764	1 367
- Dépenses d'équipement	2 900	566	323	1 189
- Subventions d'équipement	0	2	2	2
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	-1 339	425	430	168
<b>Encours de dette</b>	3 272	2 805	1 771	1 556
Encours de dette par habitant (en €)	489	379	271	241

Sources : chambre régionale des comptes.





# Rapport d'observations provisoires sans réponse

COMMUNE DE DIVION

(Département du Pas-de-Calais)

*Exercices 2011 et suivants*

Ordonnateurs en fonctions pour la période examinée :

- Mme Danièle Seux : pas de réponse.
- M. Jacky Lemoine : pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).

